



LES AGENTS FACE À L'ADVERSITÉ !

Mardi 28 juin 2023, **deux incidents majeurs ont marqué la journée de notre établissement**. Vers 10h25, un détenu au Quartier d'Isolement (QI) a refusé d'obéir à un ordre. Face à sa résistance, il a été décidé de le réintégrer en cellule. Malheureusement, ce détenu a choisi la conflictualité, refusant de réintégrer sa cellule et se rebellant.

Nos agents ont réagi avec calme et professionnalisme, décidant de sa mise en prévention en cellule disciplinaire pour mettre fin à l'incident. Lors de cette intervention, le détenu a insulté et craché au visage du Premier Surveillant et de l'officier en charge du QI / QD !!!



Plus tard dans la journée, vers 15h40, une altercation violente a éclaté lors de la promenade à la Maison d'Arrêt Homme (MAH) 2, impliquant l'utilisation d'arme blanche.

Alors que le détenu blessé est escorté vers l'Unité Sanitaire en Milieu Pénitentiaire (USMP), l'autre détenu refuse de quitter la cour de promenade. Malgré l'ordre de mettre fin à celle-ci, les détenus ont refusé de réintégrer leurs cellules. L'Équipe Régionale d'Intervention et de Sécurité (ERIS) a été appelée en renfort. Cependant, grâce à l'habileté, au courage et au professionnalisme de nos agents, les détenus ont réintégrer leurs cellules avant même l'arrivée de l'ERIS.

Ces incidents, loin d'être anodins, témoignent du quotidien difficile et des nombreux défis auxquels nos agents font face quotidiennement. Ils montrent aussi le courage et l'engagement indéfectible de ces hommes et femmes qui, chaque jour, assurent notre sécurité.

**RIEN DE CE QUE LES AGENTS ONT VÉCU
NE DOIT ÊTRE BANALISÉ !**

FO Justice tient à saluer et à féliciter tous les agents pour leur travail exemplaire et leur bravoure et vous dit : "***Merci pour votre courage et votre professionnalisme.***"

FO Justice DEMANDE que des sanctions soient appliquées à l'encontre des détenus, et exhorte à la continuation de la politique de transferts mise en place en collaboration avec la DISP.

Pour **FO Justice**, toute agression, quelle qu'elle soit, doit être sanctionnée de manière aussi sévère que possible.

SLP FO Justice CP Avignon-Le Pontet
Le 28 juin 2023

